



Québec, le 4 septembre 2008

Monsieur Michel Germain  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec, et ce, à compter du 27 octobre 2008.

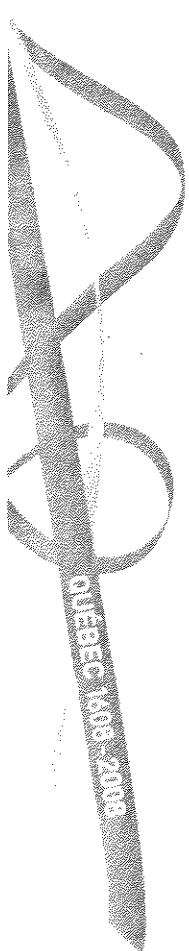
Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

M<sup>c</sup> Pierre Renaud, MAP

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications



Québec, le 4 septembre 2008

Monsieur Louis Dériger  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec, et ce, à compter du 27 octobre 2008.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par monsieur Michel Germain.

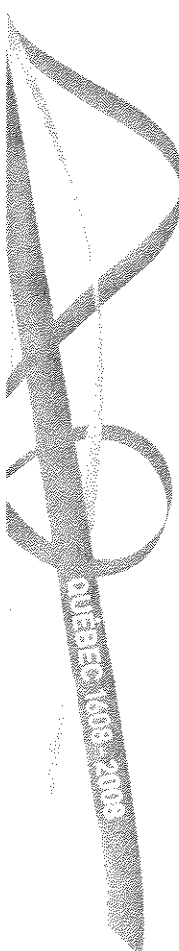
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



M<sup>c</sup> Pierre Renaud, MAP

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications



Québec, le 4 septembre 2008

Monsieur Michel Germain  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec, à compter du 27 octobre 2008, et de procéder, si les circonstances s'y prêtent, à la constitution d'une commission d'examen conjoint en application de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

Conformément à l'article 1 de l'annexe 1 de cette entente, je vous confie la présidence de la commission d'examen conjoint chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet.

Il est entendu que les travaux de la commission d'examen conjoint, qui réalisera son mandat simultanément à la commission du BAPE chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission dont je vous ai également confié la présidence, devront respecter les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques du BAPE*.

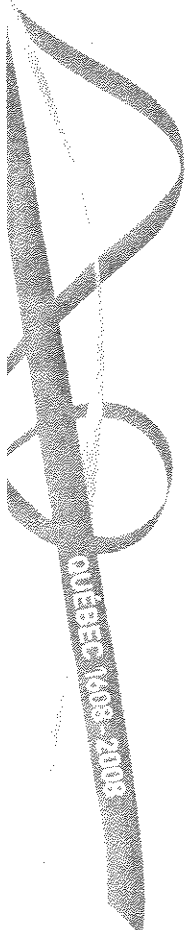
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



M<sup>r</sup> Pierre Renaud, MAP

c.c. M. John Baird, ministre de l'Environnement du Canada  
M. Raynald Martel, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications



Québec, le 4 septembre 2008

Monsieur Louis Dériger  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec, à compter du 27 octobre 2008, et de procéder, si les circonstances s'y prêtent, à la constitution d'une commission d'examen conjoint en application de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

Conformément à l'article 1 de l'annexe 1 de cette entente, je vous nomme membre de la commission d'examen conjoint chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par monsieur Michel Germain.

Il est entendu que les travaux de la commission d'examen conjoint, qui réalisera son mandat simultanément à la commission du BAPE chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission dont vous agirez également à titre de commissaire, devront respecter les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* du BAPE.

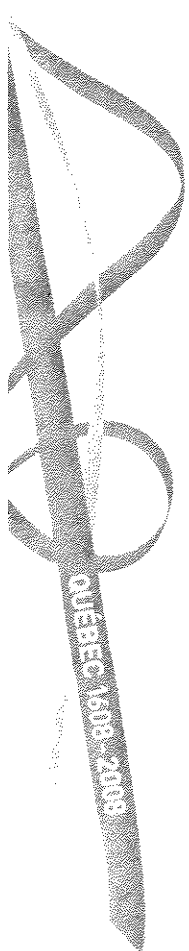
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



M<sup>r</sup> Pierre Renaud, MAP

c.c. M. John Baird, ministre de l'Environnement du Canada  
M. Raynald Martel, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications



Québec, le 5 septembre 2008

Monsieur Jean-Guy Beaudoin

Monsieur,

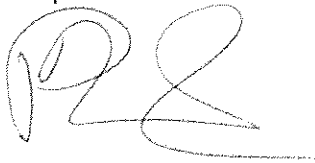
La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec, à compter du 27 octobre 2008, et de procéder, si les circonstances s'y prêtent, à la constitution d'une commission d'examen conjoint. Ce projet fait en effet l'objet d'une évaluation environnementale coopérative avec le Canada en application de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale, laquelle prévoit la possibilité de constituer une commission d'examen conjoint pour l'examen public d'un projet.

Conformément à cette entente, le ministre de l'Environnement du Canada m'a proposé que vous soyez joint à la commission du BAPE actuellement constituée pour tenir enquête et audience publique sur ce projet, afin de former la commission d'examen conjoint. Après avoir étudié votre candidature, il me fait plaisir de vous nommer membre de la commission d'examen conjoint chargée de l'examen public du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine qui sera présidée par monsieur Michel Germain et sur laquelle monsieur Louis Dériger agira aussi à titre de commissaire.

Un représentant du Bureau communiquera avec vous sous peu afin de discuter des détails du déroulement des travaux de cette commission d'examen conjoint qui réalisera son mandat simultanément à la commission du BAPE chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet.

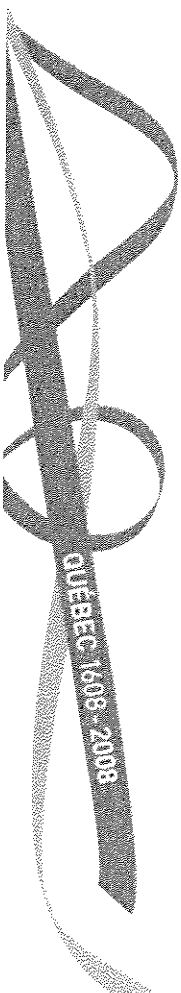
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



M<sup>c</sup> Pierre Renaud, MAP

c.c. M<sup>me</sup> Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et  
des Parcs  
M. John Baird, ministre de l'Environnement du Canada





PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER

Québec, le 4 septembre 2008

L'honorable John Baird  
Ministre de l'Environnement du Canada  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Pares, madame Line Beauchamp, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec, à compter du 27 octobre 2008, et de procéder, si les circonstances s'y prêtent, à la constitution d'une commission d'examen conjoint en application de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

Conformément aux *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques du Bureau*, j'ai procédé à la constitution de la commission du BAPE chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, laquelle sera composée de monsieur Michel Germain, agissant à titre de président, et de monsieur Louis Dériger, commissaire.

Tel que le prévoit l'annexe 1 de l'Entente qui précise les modalités relatives à la constitution d'une commission d'examen conjoint, j'ai nommé ces membres de la commission d'enquête du BAPE à titre de membres de la commission d'examen conjoint qui sera chargée de l'examen public du projet, dont monsieur Michel Germain à titre de président.

La nomination de ces personnes à titre de membres de cette commission d'examen conjoint est sujette à votre approbation.

Je demeure dans l'attente de recevoir votre proposition de la personne que vous souhaitez nommer pour agir également à titre de membre de la commission d'examen conjoint qui serait ainsi constituée de trois membres.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



M<sup>e</sup> Pierre Renaud, M.A.P.

